

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

Étaient présents : Messieurs SOLER, CHEMINADE, GENET, KARGUL, LE ROUX, MONTOLY, MOOS, et PRESLE

Mesdames : CHIRON, DANSARD et HENRY

Absent : Monsieur REBUT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur MOOS

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du 26 janvier 2026
- Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi permanent à temps complet pour un poste d'ATSEM
- Présentation du CFU 2025

- Questions et informations diverses

1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 26 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR UN POSTE D'ATSEM

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu l'article R. 412-127 du code des communes qui prévoit que toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 septembre 2025,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Compte tenu des besoins du service, il convient de créer un emploi d'A.T.S.E.M. 2ème Classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création de 1 emploi permanent d'ATSEM à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 10 mars 2026

Fonction : Assister les enseignants à l'école maternelle

Filière : scolaire,
 Cadre d'emploi : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
 Grade : ATSEM principal 2^{ème} classe.
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 mars 2026 :
 - Emploi : Adjoint technique territorial à temps complet : vacant
 - Emploi : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles à temps complet : pourvu 1

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

A compter du 9 mars 2026, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	35	0	0	0
Administratif	Administrative	Rédacteur	Secrétaire générale de mairie	35	0	1	0
Technique	Technique	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	Entretien Voirie Bâtiment	35	0	1	0
Scolaire	Technique	Adjoint Technique	Restauration scolaire-entretien bâtiments	35	0	1	0
Scolaire	Technique	Adjoint Technique	Assistance à l'enseignant école maternelle et entretien locaux	35	0	0	0
Scolaire	Sociale	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Assistance à l'enseignant école maternelle et entretien locaux	35	0	1	0
Scolaire	Technique	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Assistance à l'enseignant école maternelle, périscolaire et entretien locaux	TNC	0	1	0
Scolaire	Technique	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Renfort du personnel en place sur tous les postes	TNC	0	1	0

3 – PRESENTATION DU CFU 2025

Monsieur SOLER Philippe, présente au conseil municipal le Compte Financier Unique établi par la commune pour l'exercice 2025. Chaque membre du Conseil ayant reçu les documents afin d'en prendre connaissance, il demande si il y a des questions ou des explications complémentaires à fournir.

➤ Le CFU de l'exercice 2025 se présente comme suit par section :

	investissement	fonctionnement
• résultats cumulés de l'exercice 2025	+ 530 097.08 €	+ 225 396.84 €

Questions diverses

Elections Municipales Merci...à tous les élus présents pour la tenue du bureau de vote. Dimanche à l'issue du scrutin et de la proclamation des résultats. Vos mandats de conseillers municipaux prendront fin. Le Maire et les adjoints resteront en fonction jusqu'au vendredi 20 Mars, date à laquelle les nouveaux élus seront installés au Conseil Municipal et qui auront élu l'exécutif. Pour autant, il ne sera géré que de potentielles affaires urgentes. Pour le reste, les décisions seront laissées à l'initiative du nouveau Conseil Municipal.

Construction du local technique communal Béatrice informe que la réunion de démarrage des travaux aura lieu ce mercredi 9 mars à 11H00 à la carrière.

Voiries Arrêts de bus Il reste à réaliser l'intervention de finition sur le plateau zone « 30 » et du marquage au sol.

SYDER Jacques informe que les enrobés, suite à l'enfouissement des réseaux route de Frontenas seront réalisés cette semaine. Il est programmé le démarrage de l'enfouissement de la 1^{ère} tranche du chemin des bois à l'issue.

Associatif, « Côté Tour » Nous nous sommes associés au projet de réalisation de table d'orientation. L'Association fait réaliser la table à hauteur de 8000 euros et la commune réalise son installation et les aménagements autour :

Coût pour l'Association 8000 euros dont une subvention du Département de 500 euros.

Coût pour la commune 7000euros

Le support où se trouvera l'ensemble du graphisme sera réalisé par Jérôme CORGIER.

Pour info, l'Association dispose d'une trésorerie de 39.700 euros.

Syndicats, S.I.B.A. Philippe SOLER, ce syndicat dont j'assume la Présidence n'intervient plus que sur 2 compétences optionnelles. Suite à la rétrocession du Musée qui appartient dorénavant à la Communauté de Communes.

Ces 2 compétences optionnelles sont l'érosion et les logiciels et cela sur le périmètre de 18 communes. Nous devons dissoudre ce syndicat fin 2026. Les compétences reviendront aux communes et je travaille sur une offre aux communes pour qu'elles puissent transférer :

.L'érosion au syndicat basse azergues : dont le périmètre va de Lozanne à Anse (8 communes)

.Les logiciels à la communauté de Communes qui proposera une offre de mutualisation d'achats de logiciels, de matériel informatique, de formation informatique et de maintenance.

Age'ilité : Romain PRESLE informe qu'une convention sera à signer avec Monsieur GEZE, le kiné de Marcy courant avril afin de permettre le déroulement des ateliers qui se tiendront à la SAR de Marcy. Une conférence est prévue le jeudi 2 avril 2026 à la SAR.

Séance ouverte à 20h00 et levée à 21h30.

Renaud FONTAINE, Maire.

